

NOTE DE SERVICE

Dest. : Doyens/Doyennes et Bibliothécaire universitaire
Directeurs et directrices des unités d'enseignement
Les membres du corps professoral

Exp. : Daniel Archambault
Président du Comité de sélection pour le Prix d'excellence en recherche

Date: 5 octobre 2018

Objet: **MISES EN CANDIDATURE POUR LE PRIX D'EXCELLENCE EN RECHERCHE 2018-2019**

Le Bureau du vice-recteur à la Recherche est heureux d'annoncer l'appel de candidatures pour le Prix d'excellence en recherche de l'Université Laurentienne 2018-2019. Vous trouverez en annexe un aperçu des critères et procédures d'éligibilité, ainsi que la liste des anciens lauréats des Prix d'excellence de la recherche.

S'il vous plaît noter que les membres du corps professoral titulaires de chaires de recherche ne sont pas admissibles à ce prix. Les chaires de recherche ont généralement une charge d'enseignement réduite afin qu'ils puissent consacrer plus de leur temps à la recherche. Le Prix d'excellence en recherche prend en compte la nécessité d'un équilibre entre la recherche, une charge d'enseignement régulier et des tâches administratives.

La date limite pour les soumissions est le **jeudi 15 novembre, 2018**. S'il vous plaît soumettre votre mise en candidature par courriel en format PDF à Lynn Leclerc (lleclerc@laurentian.ca), sur une clé USB ou un document Google.

Merci!



Daniel Archambault, PhD
Directeur, bureau des services de recherche

DA/II

p.j.

RÉCIPIENDAIRES DU PRIX D'EXCELLENCE EN RECHERCHE

2017-2018	Jacqueline Litzgus
2016-2017	Harold Gibson
2015-2016	Annie Roy-Charland
2014-2015	James Watterson
2013-2014	Kabwe Nkongolo
2012-2013	Tammy Eger
2011-2012	N/A
2010-2011	Carol Kauppi
2009-2010	N/A
2008-2009	Belaïd Aouni
2007-2008	Henri Pallard
2006-2007	Gary Kinsman
2005-2006	N/A
2004-2005	Luis Radford
2003-2004	N/A
2002-2003	Yves Alarie
2001-2002	N/A
2000-2001	N/A
1999-2000	Bernadette Schell
1998-1999	N/A
1997-1998	Gustavo Arteca
1996-1997	Douglas Parker
1995-1996	Simon Laflamme
1994-1995	Robert Jensen
1993-1994	John Lewko
1992-1993	Peter Kaiser
1991-1992	Joseph Shorthouse
1990-1991	Gertrud Lewis
1989-1990	Brian H. Kaye
1988-1989	Michael Persinger
1987-1988	Bruce Ward
1986-1987 *	Paul Copper

* First year of award

PRIX D'EXCELLENCE EN RECHERCHE (2018-2019) **DE L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE**

Admissibilité

Dans l'intention de récompenser le rendement exceptionnel dans le domaine de la recherche, l'Université Laurentienne a créé un ***Prix d'excellence en recherche***. Les candidats et candidates au prix, membres à plein temps du corps professoral, doivent :

- ◆ avoir remporté du succès dans un ou plusieurs domaines de la recherche au cours des cinq dernières années civiles;
- ◆ être considérés comme « exceptionnels », et non seulement « très bons »;
- ◆ avoir contribué à l'avancement des connaissances d'une façon originale et créative;
- ◆ être considérés comme des personnes qui, par leurs recherches, ont rehaussé le prestige et la réputation de l'Université;
- ◆ faire état d'une charge normale d'enseignement et de tâches administratives.
- ◆ Veuillez noter que les professeurs détenteurs de chaires de recherche ne sont pas admissibles à ce prix.

Critères

Bien que les membres du Comité de sélection soient libres de tenir compte de différents aspects de la recherche et diverses sources de témoignage, la préférence sont accordée aux points suivants :

- ◆ travaux achevés et publiés au cours de la carrière de recherche du candidat ou de la candidate et **surtout durant les cinq dernières années;**
- ◆ qualité et originalité des travaux, que ce soit dans le domaine appliqué, artistique, professionnel ou scientifique, ou dans d'autres champs de l'activité intellectuelle;
- ◆ subventions de recherche externes et contrats de recherche administrés par l'Université Laurentienne dans la mesure où le financement externe s'applique à la discipline ou au domaine d'étude;
- ◆ reconnaissance de la collectivité universitaire nationale ou internationale;
- ◆ réussite dans la création d'un environnement de recherche ou rehaussement appréciable de la renommée de l'Université en matière de recherche.

Comité de sélection

Le vice-rectorat à la recherche lancera un appel de candidatures pour les membres qui siégeront au Comité de sélection qui sera composé d'un membre de chacune des facultés et d'un de la Bibliothèque. Le directeur du bureau des services de recherche assumera la présidence du Comité et aura droit de vote. Les membres sont nommés pour un mandat de deux ans et la moitié (50 %) d'entre eux sont élus chaque année.

Procédure

- ◆ Le doyen ou la doyenne, le bibliothécaire en chef, le directeur ou la directrice d'une unité d'enseignement, ou trois membres du corps professoral peuvent faire des mises en candidature. Aucun membre ne peut poser sa propre candidature.
- ◆ Aucune formule type n'est exigée pour la proposition des candidats et candidates. Il incombe aux personnes présentant une mise en candidature de fournir *des preuves suffisantes* en provenance du plus grand nombre de sources possibles afin qu'il soit bien clair qu'un *travail exceptionnel* a été fait et

PRIX D'EXCELLENCE EN RECHERCHE (2018-2019)
DE L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE

mérite d'être reconnu.

- ◆ **Les preuves d'un rendement exceptionnel** doivent inclure un curriculum vitae à jour, une liste des ouvrages publiés dans les deux dernières années, des preuves de l'octroi de récompenses ou de bourses ou de subventions de recherche par des organismes externes, des témoignages écrits (des invitations à faire partie de jurys d'évaluation nationaux ou internationaux, des attestations de collègues, d'anciens ou de cadres) et tout autre renseignement pertinent. **Il faut soumettre un seul document en format PDF à lleclerc@laurentienne.ca, sur une clé USB ou un document Google.**
- ◆ Le Prix ne sera décerné que sur la *preuve d'un rendement exceptionnel*.
- ◆ Les lettres de mise en candidature et une documentation complète à l'appui doivent parvenir au vice-rectorat à la recherche d'ici **le jeudi 15 novembre 2018, à 16 h. Le dossier doit être complet.**
- ◆ Le Prix sera décerné à la collation des grades du printemps.
- ◆ Un lauréat ou une lauréate doit avoir épuisé son congé sabbatique avant de pouvoir être de nouveau candidat ou candidate au Prix.
- ◆ Le Comité de sélection peut solliciter les conseils d'examineurs de l'extérieur.

Prix

Le prix est attribué sous forme d'allocation de 15 000 \$, somme qui peut être reportée jusqu'au début du congé sabbatique du lauréat ou de la lauréate et être ajoutée au salaire ou à titre de subvention de recherche (à condition de remplir les formulaires pertinents et de recevoir l'approbation requise).

LES MISES EN CANDIDATURE DEMEURENT CONFIDENTIELLES TOUT AU LONG DU PROCESSUS.